

### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

Le budget primitif 2018 a été bâti sur les principes :

- De maintenir la qualité des services rendus aux administrés.
- De ne pas augmenter les taux des trois taxes locales.
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement budgétisées afin d'optimiser l'autofinancement prévisionnel des dépenses d'investissement, entre autre maîtriser la masse salariale.
- De limiter si possible le recours à l'emprunt aux acquisitions de terrains en vue de constituer des réserves foncières ainsi qu'aux grands travaux.
- De continuer et accélérer la production de logements locatifs sociaux conformément aux exigences de la loi SRU en partenariat avec l'État, l'EPF et l'aménageur de la ZAC du Cormier.
- De lancer les travaux de rénovation et réhabilitation des bâtiments communaux (principalement salle omnisports, salle des fêtes « L'Atelier », les 2 écoles, église), créer la nouvelle voie d'accès au Cormier (ER2B) et continuer les travaux de voirie et réseaux.
- De maintenir le dynamisme touristique et l'attractivité de Vaux-sur-Mer qui est reconnue pour ses animations de qualité.
- De rester vigilant au maintien des activités économiques de notre commune, particulièrement en Centre-Ville, et aussi ZAE même si cela est de la compétence de la CARA et de rester proche et à l'écoute des commerçants et artisans.
- De continuer à travailler avec la CARA à la création de la future zone Val Lumière 3.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 12 302 525,89 € avec les reports.

Il se décompose comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
FONCTIONNEMENT	6 029 147,00 €	6 029 147,00 €
INVESTISSEMENT	6 273 378,89 €	6 273 378,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 302 525,89 €</b>	<b>12 302 525,89 €</b>

dont : 122 527,60 € de reports 2017 de recettes d'investissement et  
1 591 396,99 € de reports 2017 de dépenses d'investissement.

### **La fiscalité :**

	<b>TAUX 2017</b>
Taxe d'habitation	<b>8,90%</b>
Taxe foncière sur le bâti	<b>16,19%</b>
Taxe foncière sur le non bâti	<b>56,05%</b>

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Les recettes :**

Elles correspondent notamment aux sommes qui seront encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, crèche, garderies...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et aux loyers.

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2018</b>
013	Atténuations de charges	<b>60 000,00</b>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	<b>514 947,00</b>
73	Impôts et taxes	<b>4 339 685,00</b>
74	Dotations, subventions et participations	<b>826 560,00</b>
75	Autres produits de gestion courante	<b>277 450,00</b>
76	Produits financiers	<b>50,00</b>
77	Produits exceptionnels	<b>8 500,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>1 955,00</b>
	<b>Total Général</b>	<b>6 029 147,00</b>

### **Les dépenses :**

Elles sont constituées notamment par des prévisions de salaires du personnel municipal, des achats de matières premières et fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	<b>1 435 429,00</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	<b>2 617 234,00</b>
014	Atténuations de produits	<b>347 550,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	<b>269 600,00</b>
66	Charges financières	<b>28 700,00</b>
67	Charges exceptionnelles	<b>4 450,00</b>
022	Dépenses imprévues	<b>60 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	<b>1 064 184,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>202 000,00</b>
	<b>Total Général</b>	<b>6 029 147,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les recettes :

Deux grands types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les ventes de biens communaux et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

Opérations	Désignation	BP 2018
2015 01	RESTAURATION DE L'EGLISE ST-ETIENNE	<b>144 660,00</b>
216	MAIRIE / ÉQUINOXE	<b>5 700,00</b>
226	ÉCOLE MATERNELLE	<b>24 127,00</b>
230	DOMAINE MARITIME	<b>3 400,00</b>
235	SALLE OMNISPORTS	<b>160 950,60</b>
237	TENNIS	<b>7 500,00</b>
*NI	Non individualisé	<b>202 000,00</b>
*OF	Op. financière	<b>5 725 041,29</b>
	<b>Total Général</b>	<b>6 273 378,89</b>

### Les dépenses :

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment les acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, les travaux de voirie et la création de nouvelles structures ou leur réparation. On y trouve également l'amortissement annuel du capital des emprunts en cours.

Opérations	Désignation	BP 2018
AP /CP 2015/01	RESTAURATION DE L'EGLISE ST-ETIENNE	<b>298 090,00</b>
216	MAIRIE/ÉQUINOXE	<b>134 601,07</b>
218	VOIRIE	<b>1 688 170,29</b>
220	RÉSEAUX-EAUX-ÉLECTRICITÉ-	<b>137 616,41</b>
221	TERRAINS/IMMEUBLES	<b>887 690,48</b>
222	PARC NAUZAN	<b>97 872,99</b>
223	PARC HOTEL DE VILLE	<b>33 083,56</b>
224	ESPACES VERTS DIVERS	<b>64 725,54</b>
225	ECOLE ÉLÉMENTAIRE	<b>66 838,15</b>
226	ECOLE MATERNELLE	<b>25 834,69</b>
227	STADE	<b>40 500,00</b>
228	SALLE DES FÊTES/ESPACE ATELIER	<b>808 008,80</b>
229	BIBLIOTHÈQUE	<b>92 755,65</b>
230	DOMAINE MARITIME	<b>138 994,00</b>
232	CIMETIÈRES/COLUMBARIUM	<b>5 830,00</b>
233	ATELIERS MUNICIPAUX	<b>32 900,00</b>
235	SALLE OMNISP./C.L.S.H.	<b>428 803,21</b>

<b>Opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2018</b>
236	SYND.INITIATIVE/GALERIE	<b>3 017,78</b>
237	TENNIS	<b>4 300,00</b>
242	CENTRE BOURG	<b>110 060,46</b>
244	LA POSTE	<b>1 500,00</b>
246	NAUZAN PLAGES	<b>35 000,00</b>
252	URBANISATION SECTEUR CORMIER	<b>722 338,97</b>
258	CRÈCHE/LOCAUX INTERGENERATIONNELS	<b>10 202,96</b>
259	ACCESSIBILITÉ	<b>81 756,22</b>
*NI	Non individualisé	<b>158 010,66</b>
*OF	Op. financière	<b>164 877,00</b>
	<b>Total Général</b>	<b>6 273 378,89</b>